

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>Nombre de conseillers</b> <b>En exercice : 12</b> <b>Présent : 10</b> <b>Procuration : 2</b> <b>Votants : 12</b> <b>Pour : 12</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b>	L'an deux mille vingt-quatre, le 10 Avril Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean - Claude DENNE (Maire) <u>Secrétaire de séance</u> : M. BRAIZE Richard <u>Date de convocation</u> : 05 Avril 2024
<b>Réf : 2480</b>  <b>OBJET : ECHANGE PARCELLES AD22P CONTRE AD 577P</b>	<u>Présents</u> : M. MUFFAT Michel - Mme QUOEX Valérie - M. DENNE Jean - Claude - Mme MICHAUD Sonia - M. BRAIZE Richard - Mme SIBIL Christine - Mme MICHAUD Carole - M. GAILLARD Guy Mme MCQUADE Alisha - M. DUCHEMIN Vincent  <u>Absents ou excusés</u> : Mme TAVERNIER Marie -Laure - M. ROSSET André  <u>Procuration</u> : M. ROSSET André à M. MUFFAT Michel Mme TAVERNIER Marie -Laure à M. BRAIZE Richard

Monsieur Richard BRAIZE propose au conseil municipal d'échanger avec Mme et Mr MARET leur parcelle AD 577p, contre la parcelle communale AD 22p, afin de permettre à la commune de positionner le chemin de Bèveret à sa juste place.

Il précise que cet échange se fera du fait de l'équivalence de valeur entre les biens échangés :

- AD 577p pour 41 m<sup>2</sup> à 100€ = 4100€ (nouveau numéro 850)
  - AD 22p pour 41m<sup>2</sup> à 100€ = 4100€ (nouveau numéro 848)
- sans soulte et que tous les frais seront supportés par la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

\* **ACCEPTE** d'échanger avec Mme et Mr MARET leur parcelle A 577p, contre la parcelle communale AD 22p, afin de permettre à la commune de positionner le chemin de Bèveret à sa juste place.

\* **PREND ACTE** que cet échange se fera du fait de l'équivalence de valeur entre les biens échangés (4100€ pour la parcelle AD 577p et 4100€ pour la parcelle AD 22p) - sans soulte et que tous les frais seront supportés par la commune.

\* **DESIGNE** l'Office Notarial SAS NOVALPS de St Jean d'Aulps pour la réalisation de l'acte notarié,

\* **CHARGE** Monsieur le maire de tous les actes relatifs à la présente.

La Secrétaire,  
M. BRAIZE Richard



Le Maire,  
DENNE Jean-Claude

